



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

Direction  
Référence : EAU/ACP/19/0127  
Dossier suivi par : Service autorisations – OJE  
Tél. : 24 55 6 -920 (8:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Esch-sur-Alzette, le 13 JAN. 2020

## Accord de principe EAU/ACP/19/0127

**Objet** PAP NQ "Route du Vin" à Grevenmacher

**Maître d'Ouvrage** Devimolux S.à.r.l.

**Bureau d'études** B.E.S.T. s.à r.l.

**Plans annexés**

- Mémoire explicatif et calculs du décembre 2019
- Extrait du plan des canalisations
- Extrait de la carte topographique
- Plan "Profil en travers"
- Plan n° 191012-2-250c : Entwässerungslageplan
- Plan n° 267318-505 : Partie graphique
- Plan n° H071268-023 : Situation et profil en long
- Extrait de la partie graphique du PAG de la commune de Grevenmacher

Le présent accord de principe ne vaut pas autorisation au titre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. L'accord de principe se base sur les plans annexés.

### Remarque

Un plan indiquant l'axe pluvial du projet jusqu' à la Moselle est à ajouter à la demande d'autorisation.

Jean-Paul Lickes  
Directeur